

From: [yjounot](#)

Sent: Vendredi 22 mai 2015 00:07

To: CONSEIL MUNICIPAL + DGS

Subject: **Permanence Policier Municipal**

Rebonsoir à tous

Mes arguments écrits pour demander à la commission du personnel de mettre sur la table des réflexions un nombre de week end à assurer par le policier municipal.

Il n'est pas rare, pour ne pas dire fréquent, de voir le week end (comme en semaine) des voitures garées sur les trottoirs, s'asseyant sur la libre circulation des piétons et parents avec poussettes. Le vivre ensemble impose que chacun prenne ses responsabilités pour respecter les règles. De principe, il est anormal que ce soit aux piétons d'accepter, par obligation, de marcher sur la voie publique pour permettre à certains, ne pouvant rentrer dans le commerce en voiture, de se garer de la devanture du commerce. Il est du rôle de la municipalité et du policier municipal de faire de la prévention pour inviter les personnes à honorer les règles de courtoisie. Au besoin et par nécessité devant une obstination le policier municipal a le pouvoir de verbalisation car la priorité est bien, au bien être de la collectivité. De plus, assurer une permanence quelques week end permettrait d'assurer une présence de proximité pour limiter les débordements, de rappeler ça et là les bonnes règles indispensables au vivre ensemble. Ce serait aussi un temps propice à rencontrer les saintannois souvent absents aux heures ouvrables en semaine pour raisons professionnelles. Bref, aussi faire du lien...

Je ne pense pas que l'augmentation de salaire induite au policier municipal soit un gouffre pour la commune.

A votre sagacité et bonne soirée à tous

Yvan